

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	37 (1991)
Heft:	33
Rubrik:	Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Dépêches

■ **25 octobre, gare de Bâle :** on inaugure la dernière œuvre de Tinguely, "Le grand Lumina-tor". L'œuvre, propriété de la Société de Banque Suisse, mesure 24 mètres de long et pèse 4 tonnes de ferraille, lampes, ampoules de toutes les couleurs et autres objets de récupération.

■ **L'union fait la force :** le Syndicat du Bâtiment et du Bois (FOBB) fusionne avec la Fédération du Textile, de la Chimie et du Papier (FTCP). Le nouveau syndicat, fort de 137.000 membres, défendra les intérêts de 635.000 employés dans les secteurs concernés.

■ **100 millions** de Swatch vendues d'ici mars 92. Pour satisfaire la demande, la SMH devra doubler la production : 50 millions de pièces par an d'ici cinq ans.

■ **Quatre éditeurs de journaux :** n'appliqueront plus les conditions salariales prévues par la convention URJ/FSJ. le "Quotidien de la Côte", le "Journal du Nord vaudois", "L'Est vaudois" et "Foot Hebdo" ne veulent plus, entre autres, pour raison de crise économique, procéder aux augmentations de salaires à l'ancienneté automatiquement, ni à l'adaptation du dit salaire semestriellement.

■ **Out :** la "Spar- und Leihkasse Niedersimmental" de Wimmis (BE), filiale de la "Spahr- und Leihkasse Thun" actuellement en liquidation, prononce elle-même sa dissolution. Les avoirs des clients sont provisionnés et la Banque Cantonale Bernoise devrait, selon un accord, reprendre les affaires de la SLN, notamment les

hypothèques.

■ **Expéditifs :** trois membres du commando qui avait agressé des squatters genevois en septembre dernier sont condamnés chacun à 2 mois de prison avec sursis. L'instigateur du coup de force est, lui, remis en liberté provisoire et seul le détective privé qui avait recruté les membres du commando est encore détenu.

■ **Faillite :** totale de la Banque Cantonale de Thurgovie (11ème banque suisse) qui, après avoir perdu 5 millions de frs.s. cet été après la faillite d'une entreprise thurgovienne, affiche un trou de 12 à 13 millions de frs.s. après la déconfiture de la holding Omni de Werner K. Rey. Ces pertes devraient pouvoir être couvertes par les réserves de la banque.

■ **FMI :** le comité central du parti socialiste suisse, la FOBB (Syndicat du Bâtiment et du Bois) décident de soutenir le référendum contre l'adhésion au Fonds Monétaire International (FMI).

■ **Fiches encore :** après les archivistes, c'est au tour des historiens de s'opposer à la destruction des fiches et des dossiers. Une résolution, prise lors de la Journée nationale des historiens, demande que la totalité des documents de la protection de l'Etat soit archivée.

■ **Bon anniversaire :** le 27 septembre 1981 étaient inaugurées les premières liaisons Genève-Paris et Lyon-Paris par le train à grande vitesse. En toute logique, responsables de la SNCF, des CFF, politiciens suisses et français, observateurs coréens, anglais, américains et australiens s'étaient alors embarqués à Genève... pour une croisière sur le Léman.

■ **L'OSR :** l'Orchestre de la Suisse Romande part en tournée : Bruxelles, Londres, Birmingham, Séoul et Tokyo. Le premier concert, dirigé par Armin Jordan au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, voit le triomphe du pianiste roumain Radu Lupu.

■ **Pro Helvetia déménage :** la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia pourrait déménager de Zurich à Aarau. Le loyer versé pour la location de la maison actuellement occupée par la fondation à Zurich devrait plus que tripler l'an prochain. Le canton d'Argovie, qui ne serait pas mécontent d'attirer la prestigieuse institution chez lui, vient de faire une offre très avantageuse. Décision en 1992.

■ **Les Suisses et leurs loisirs :** un sondage effectué par la Société Suisse pour le Marketing (GfM) pour le compte de l'hebdomadaire "Construire" nous révèle un Suisse grand lecteur, sportif amateur, voyageur mais guère enclin aux activités artistiques. Fait notable, la rêverie est, pour la majorité des Romands (53,8%) une forme de loisir...seuls 44,9% des Alémaniques sont de cet avis.

■ **Aide à la Lettonie :** la Suisse aidera la Lettonie à mettre sur pied un ministère des Affaires Etrangères et envoie à Riga une mission exploratoire, dirigée par l'ancien secrétaire d'Etat, Raymond Probst.

■ **Exonération de redevance TV remise en cause :** par la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (SSR) qui trouve la liste des "exemptés" trop volumineuse. Ainsi, la SSR propose de supprimer l'exonération pour son propre personnel et l'introduction de redevances complémentaires.

■ **Enrico Mattioli :** sculpteur zurichois, est retrouvé assassiné à Paris. Agé de 36 ans, l'artiste s'était fait connaître par ses sculptures monumentales en bois. Il préparait sa première exposition parisienne.

■ **Supplément au budget :** le Conseil Fédéral demande un second supplément de 1,143 milliard de frs.s. au budget 1991 de la Confédération. Ajouté au premier supplément, il amène une augmentation du volume global des dépenses budgétées de 2,2 milliards. Les recettes fiscales pour les trois premiers trimestres, qui s'élèvent à 22,329 milliards de frs.s. n'atteignent pas le niveau escompté.

■ **Une nouvelle loi :** sur les statistiques officielles viendra remplacer celle qui date de 1870. Révision nécessaire si l'on veut faire face aux exigences actuelles - notamment en ce qui concerne la protection des données - et adapter le droit suisse à celui de l'EEE.

■ **Nominations :** par le Conseil Fédéral de Marc Furrer, avocat et notaire soleurois, collaborateur personnel du Conseiller Fédéral Adolf Ogi, au poste de directeur du nouvel Office fédéral de la Communication. Bernd Stauder, professeur de droit à l'Université de Genève, a lui été nommé, également par le Conseil Fédéral, à la présidence de la commission fédérale de la consommation. Il succède à la syndique de Lausanne, Yvette Jaeggi.

■ **Environnement :** la Suisse signe le 3ème protocole de la Convention internationale sur la protection atmosphérique. Cette convention entend réduire d'au moins 30 % d'ici 1999 les émissions annuelles de



composés organiques volatiles, qui entrent dans le processus de formation de l'ozone et par là, du smog estival.

HARO SUR LES ÉMISSIONS DE CO₂

Unanimes, les ministres français, italien et suisse de l'Environnement réunis à Champéry pour leur 4ème réunion tripartite, estiment qu'il ne peut y avoir de réduction des émissions de CO₂ sans l'introduction d'une taxe sur l'énergie et sur le CO₂. Ce dernier occupe une place importante dans les problèmes d'environnement et sera au centre des débats de la Conférence de Rio de Janeiro l'an prochain. Seront fixés à ce moment les objectifs sur la diminution des émissions de CO₂ et où sera traitée la question des transferts de technologie vers le tiers-monde. Unanimes aussi pour se déclarer en faveur de la création d'un "Espace Mont-Blanc", les trois ministres ont décidé de lancer une étude de faisabilité pour l'édification de cet espace. Il s'agirait d'une sorte de parc international où la sauvegarde de la nature s'harmoniserait avec la valorisation des potentiels économiques de la région. Brice Lalonde, le ministre français de l'environnement, présidera la "conférence transfrontalière Mont-Blanc", groupe de travail chargé de superviser l'étude de faisabilité du projet (au programme pour l'année à venir : établissement du cahier des charges et de l'échéancier, délimitation de la zone). Une première, dans la mesure où les trois pays n'avaient encore jamais tenté telle aventure : il faudra donc innover en conciliant les différents intérêts de chacun. En ce qui concerne la

Convention des Alpes* signée début novembre à Salzbourg, aucune opposition "majeure" n'aurait été rencontrée au préalable dans les sept pays concernés d'après le Président de la Confédération Flavio Cotti. Ce dernier tente de calmer l'opposition des cantons de montagne en précisant qu'il s'agit d'une convention cadre nécessitant différents protocoles élaborés en collaboration avec les cantons concernés. Le Conseil Fédéral ne proposera donc la ratification de la Convention au Parlement qu'après négociations sur les protocoles additionnels.

*Lire à ce sujet le rapport de l'Institut de géographie de l'Université de Berne : "Les Alpes - Un monde en main de l'homme". Pour l'obtenir, écrire à l'Office Central Fédéral des Imprimés et du Matériel (OCFIM), 3000 Berne.

LE "OUI, MAIS" DES CAISSES-MALADIE

Au lieu des 20 % annoncés au début de l'année, les principales caisses-maladie de Suisse n'augmenteront leurs primes "que" d'environ 10 % en moyenne au 1er janvier prochain : 12,3% pour Helvetia, 11,5% pour le Grütli, 11,3% pour Concordia, 10% pour la Chrétienne Sociale. Cette réduction, au moins provisoire, de la hausse des primes, s'explique notamment par les décisions prises entre-temps par le Conseil Fédéral. D'une part, il a fixé au 16 février 1992 la votation populaire sur l'initiative populaire "pour une assurance-maladie financièrement supportable", d'autre part, il a proposé des mesures urgentes en vue de freiner l'explosion des coûts de santé.

C'est seulement en cas de succès des deux projets que la hausse des primes se maintiendra, comme ces dernières années, autour de 10%. Autrement, les caisses devront procéder à une majoration supplémentaire dans le courant de 1992 pour faire face à leurs besoins. L'initiative du Concordat, déposée en 1985, exige entre autres, dans ses dispositions transitaires, une augmentation massive des subventions fédérales aux caisses-maladie. Mais le Conseil Fédéral et les Chambres recommandent au peuple de la rejeter, en lui opposant à titre de contre-projet une révision de la loi sur l'assurance maladie qui doit être encore discutée. Les caisses-maladie approuvent le programme d'urgence proposé au début du mois d'octobre par le Conseil Fédéral, mais elles souhaitent qu'il soit complété principalement par une limitation de l'offre médicale et des mesures contre la "désolidarisation". Selon Ueli Müller, président du Concordat des caisses-maladie, il ne suffit pas de limiter l'augmentation des tarifs médicaux, il faut aussi réduire le nombre des prestations par l'introduction d'un "budget global". En outre, le Concordat souhaite des primes minimales et une péréquation entre les caisses qui rétablirait la solidarité entre tous les assurés.

LA GROGNE DES FRONTALIERS

Pas contents, les frontaliers, et ils le disent. Le 26 octobre dernier, ils étaient quelque 800 frontaliers français à s'être rassemblés devant la préfecture à Besançon pour réclamer une amélioration de leur statut en

matière fiscale et sociale. Inquiets de la montée du chômage en Suisse, ils ont du mal à admettre que l'allocation qui leur serait versée en cas de perte de leur emploi soit calculée sur la base d'un salaire moyen versé côté français. L'on est loin, évidemment, des salaires versés en Suisse et les frontaliers souhaitent obtenir une indemnisation calculée d'après leur salaire touché en Suisse. En Suisse même, des frontaliers italophones du canton du Tessin, du Haut-Valais et des Grisons, ainsi qu'une délégation des syndicats chrétiens de Suisse ont déposé une pétition à la chancellerie fédérale et à l'ambassade d'Italie à Berne. Signée par 8776 personnes, cette pétition réclame une révision de la convention Suisse-Italie sur l'assurance chômage des frontaliers. Selon la convention bilatérale signée en 1978, la Suisse verse la totalité des cotisations payées par les frontaliers à l'Italie. En cas de chômage, l'Italie rétroécide les cotisations aux personnes concernées. Seulement, selon les pétitionnaires, les indemnités sont versées avec retard et le montant est inférieur à celui des cotisations versées. Pour les signataires, la récession économique provoque une augmentation des frontaliers chômeurs. Il est donc, d'après eux, nécessaire et urgent de réviser l'accord italo-suisse afin que les frontaliers soient soumis à la législation suisse. Et ce, tant en ce qui concerne les indemnités journalières de chômage, les mesures de contrôle, la prévention que la réintroduction et la formation professionnelle continue.